



V. COLIN-OPTIMINDWINTER

■ **Tristan Palerm**, directeur métier actuariat conseil chez Optimind Winter, conseil en actuariat et gestion des risques

Fonction actuarielle - Gestion des risques

Quelles évolutions pour le rôle de l'actuaire ?

Tous les praticiens français vous le diront : décrire le métier d'actuaire à une personne non initiée relève de la haute voltige. À cela deux explications : d'une part, l'aspect technique du métier, qui rend la matière difficile à illustrer, et, d'autre part, sa notoriété limitée en France. Grâce aux efforts de l'Institut des actuaires et au développement de la profession, cette situation a beaucoup évolué ces dernières années et cela pourrait encore s'amplifier dans les années à venir.

Une fonction clé

Dans un secteur régi par Solvabilité 2, l'actuariat se trouvera au cœur de la gouvernance des organismes assureurs. Le pilier 2 de Solvabilité 2 impose aux assureurs de se doter de « fonctions clés », parmi lesquelles la fonction actuarielle et la fonction de gestion des risques. Par nature, ces deux fonctions nécessitent des techniques actuarielles (provisionnement, modélisation...).

Les textes imposent de contrôler la compétence et l'honorabilité des titulaires des fonctions clés, mais l'obtention d'un diplôme ou l'affiliation à une organisation professionnelle n'a pas valeur de preuve irréfutable de compétence. Pour autant, en France, les actuaires membres de l'Institut et ayant éventuellement suivi des formations *ad hoc* pourront aisément démontrer leur compétence à incarner une fonction clé : les actuaires qualifiés seront en effet présumés compétents et honorables, une avancée très significative officialisée par l'Institut en début d'année.

Au-delà de la gouvernance, Solvabilité 2 impose des dispositifs quantitatifs qui requièrent des compétences actuarielles. Bâter et tester un modèle de projection stochastique, calculer les provisions techniques, réaliser et analyser les *stress tests* dans le cadre de l'Orsa : ces travaux opérationnels s'appuieront souvent sur l'intervention d'actuaires. Ces perspectives permettent de contrebalancer une évolution du rôle de l'actuaire vers une fonction de « contrôle de la conformité technique ».

En effet, la fonction actuarielle nécessite de mobiliser des ressources pour réaliser la coordination des provisions techniques. Une dissociation étant opérée entre production et contrôle, la fonction actuarielle est orientée vers les travaux de contrôle. Mais les actuaires pourront aussi trouver leur place ailleurs : si la fonction actuarielle a pour vocation de contrôler les provisions techniques, les évaluations elles-mêmes seront souvent prises en charge opérationnellement par des actuaires !

Communication et pédagogie

Au-delà de la technique, la communication joue un rôle crucial. Les calculs d'exigence de capital comme le processus d'Orsa recourent à des techniques avancées, en mathématiques financières, notamment. Cela ne facilite pas l'interprétation des résultats, et l'organe de management attendra de la part de ses actuaires un effort de pédagogie. Ce besoin est bien compris par la profession : pour l'Orsa, par exemple, le recours systématique à des modèles de plus en plus complexes est souvent abandonné pour favoriser des démarches plus faciles à contrôler, comme les approches par scénarios.

Technicité toujours, contrôle et formalisation, communication et pédagogie : voici les valeurs cardinales qui devront régir tous les travaux menés par les actuaires dans les années à venir, dans un contexte où la profession verra certainement croître son importance et ses responsabilités. ■

Avec Solvabilité 2, l'actuariat se trouvera au cœur de la gouvernance des assureurs. Les actuaires membres de l'Institut pourront aisément démontrer leur compétence à incarner une fonction clé.